

LE RÉVISEUR  
D'ENTREPRISES :  
UN PARTENAIRE DE  
CONFIANCE POUR TOUS



*Que vous soyez entrepreneur, administrateur d'une société ou d'une ASBL, directeur d'une PME ou responsable financier d'un organisme public ou sans but lucratif, vous devrez tôt ou tard pouvoir compter sur des experts fiables.*

*Les réviseurs d'entreprises sont ces partenaires de confiance.*

*Leur tâche ne se limite pas au contrôle de votre comptabilité, ils se prononcent aussi sur la fiabilité de vos comptes annuels et peuvent réaliser de nombreuses missions (complexes) ainsi que prodiguer des conseils sur mesure.*

## Une profession protégée

Environ 1 000 réviseurs d'entreprises sont actifs en Belgique. Tout le monde n'a pas le droit de porter ce titre, qui est protégé, comme celui d'avocat ou de médecin. Le titre de réviseur d'entreprises n'est décerné qu'à l'issue d'une formation approfondie et de plusieurs années d'expérience pratique.

## Une expertise poussée pour faire face aux défis de notre temps

En raison de la vitesse à laquelle évoluent l'économie et la technologie, le rôle d'un expert fiable et critique est plus pertinent que jamais. La (cyber)criminalité, la fraude, les rapports sur les informations non financières et l'analyse de données sont des défis auxquels nous sommes confrontés quotidiennement. Mais qui est à même de comprendre ces informations complexes et surtout, qui peut vous conseiller dans ce domaine ? Contacter un réviseur d'entreprises s'avère être une première étape dans la bonne direction.

## Des règles strictes

En raison de leur importante responsabilité sociétale, les réviseurs d'entreprises sont tenus de respecter des règles déontologiques particulièrement strictes. De plus, il s'agit de la seule profession libérale à être soumise à une supervision publique externe.



## Plus qu'un audit

Le travail des réviseurs d'entreprises est encore trop souvent réduit à l'audit ou au contrôle légal des comptes. À tort, car le réviseur d'entreprises est également le partenaire privilégié des organisations et des entreprises dans de nombreuses autres situations. Pensez par exemple à l'évaluation d'une entreprise ou aux conseils fiscaux et juridiques.

## Travailler dans l'intérêt public

Nous n'y pensons pas toujours, mais les réviseurs d'entreprises ne se contentent pas de servir directement les intérêts de leur client, ils sont également au service de la société dans son ensemble. Comme ils doivent être et rester intègres et indépendants, ils se distancient de l'influence de tiers et garantissent ainsi la qualité et le bon fonctionnement de nos entreprises et institutions. Les comptes annuels qui sont contrôlés par les réviseurs d'entreprises sont plus fiables et permettront aux actionnaires, investisseurs, partenaires sociaux et autres parties prenantes de prendre plus facilement de bonnes décisions. Bref : les réviseurs d'entreprises créent la voie de la confiance et de la prospérité économique. Leur travail est bénéfique pour tous !



# 1. MISSIONS D'ASSURANCE

---

Assurance signifie « un certain degré de certitude ». Le réviseur d'entreprises peut exécuter divers types de missions pour vous, avec des degrés de certitude variables. Selon les souhaits du client, un rapport d'assurance peut donner un degré de certitude raisonnable (nous appelons cela une « opinion ») ou un degré limité de certitude (une « conclusion »). Le but des missions d'assurance est de réduire les risques d'erreurs (sans pouvoir parvenir à 100 % de certitude) afin que l'*expectation gap* avec les attentes des clients soit le plus faible possible.

QUE PEUVENT FAIRE LES RÉVISEURS  
D'ENTREPRISES POUR VOUS ?

## a. Rapport de contrôle : fiabilité financière assurée

Les réviseurs d'entreprises sont les seuls professionnels du chiffre autorisés à réaliser un audit ou contrôle légal des comptes annuels en Belgique : ils vérifient à cet effet que les chiffres donnent une **image fidèle** de la situation financière réelle. Lors d'un contrôle légal, les réviseurs d'entreprises se voient octroyer le titre de « commissaire ».

Au demeurant, un audit ne doit pas toujours être requis par la loi, il peut aussi être effectué sur une base **volontaire**. Dans les deux cas, le réviseur d'entreprises est le partenaire par excellence.

Lors d'un contrôle, les réviseurs d'entreprises visent un double objectif : garantir la **qualité** et la **fiabilité** des informations financières ainsi que favoriser la croissance au sein de l'entreprise. Pour cela, la taille et la complexité de l'entreprise contrôlée seront toujours prises en compte.

Le réviseur d'entreprises est source de confiance. Le rapport de contrôle donne en effet un degré raisonnable de **certitude** quant à la fiabilité des informations financières historiques. Les investisseurs, banques, fournis-

seurs, travailleurs et autorités publiques s'y **fient** donc davantage, tant en interne qu'en externe. Cette confiance favorise à son tour les investissements, la croissance du chiffre d'affaires et de l'emploi.

Le contrôle est utile pour les tiers, mais il **protège** également l'entreprise elle-même contre les potentielles difficultés futures. Le réviseur d'entreprises peut en effet aller au-delà du simple contrôle, par exemple en détectant les risques de manière proactive au côté de la direction.

Le rapport du commissaire est public et est déposé en même temps que les comptes annuels.

Une autre mission légale attribuée uniquement aux réviseurs d'entreprises est **la mission de certification auprès du conseil d'entreprise**. Leur rôle est ici triple :

- favoriser le dialogue en renforçant la crédibilité des informations financières et économiques ;
- établir une relation de confiance, par leur indépendance vis-à-vis de la direction ;
- utiliser leurs compétences pédagogiques en expliquant les informations fournies.

## **b. Rapport d'évaluation : un degré de fiabilité limité**

La différence avec un rapport de contrôle est qu'un rapport d'évaluation ne fournit qu'un degré limité de certitude concernant sa fiabilité. C'est notamment le cas avec le **contrôle de situations intermédiaires**, le **versement d'acomptes sur dividende** dans une SA ou le **test d'actif net ou de liquidité** dans une SRL ou une SC.

## **c. Missions relatives aux informations non historiques ou non financières**

Les réviseurs d'entreprises peuvent aussi analyser des informations financières non historiques, telles que l'efficacité du **contrôle interne** relatif aux rapports financiers. Les informations peuvent également être de nature non financière, comme l'assistance aux entreprises lors de la déclaration de leurs « **performances climatiques** », du **contrôle de la gouvernance** ou des « **objectifs de développement durable** ».

## 2. MISSIONS AUTRES QUE D'ASSURANCE

---

### a. Mission de compilation

Les comptes annuels présentent les résultats de votre entreprise de l'année écoulée et de l'année précédente. Le réviseur d'entreprises peut objectiver ces comptes annuels, composés d'un bilan et d'un compte de résultats ainsi que d'une explication à leur sujet, conformément aux exigences légales. Il en résulte un **rapport de compilation**. Cette mission est indépendante de l'audit. Étant donné que le réviseur d'entreprises peut avoir un impact sur l'évaluation de certains éléments des comptes annuels, cette mission ne peut pas être réalisée par un « commissaire » ou un réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes.

### b. Procédures convenues

Un projet de votre entreprise ou ASBL est lié aux pouvoirs publics ou sert un objet social ? Dans ce cas, vous entrez peut-être en ligne de compte pour l'un des nombreux **régimes de financement ou de subventionnement**. Le réviseur d'entreprises est le mieux placé pour sélectionner celui qui vous convient le mieux.

## 3. INTERVENTIONS LORS DES PHASES IMPORTANTES DANS LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

---

Dès la constitution jusqu'à la liquidation d'une société et lors de tous les événements importants jalonnant la vie de l'entreprise, le réviseur d'entreprises est le partenaire privilégié.

Certaines de ces missions sont d'ailleurs prescrites par le Code des sociétés et des associations, voire même réservées aux réviseurs d'entreprises, comme lors de la **constitution** ou d'une **augmentation de capital** par un **apport en nature**, lors d'un **changement** de forme juridique, en cas de **fusion** ou de **scission**, dans l'hypothèse d'une **vente forcée d'actions**, ou encore lors de la **liquidation** de la société.

## 4. CONSEILS

---

En fonction du besoin du client, le réviseur d'entreprises peut accomplir un grand nombre de missions de conseil sur une base contractuelle.

Vous êtes sur le point d'**acheter** ou de **vendre** une entreprise ? Lors de la reprise d'une entreprise, il est crucial de se faire assister et de s'informer correctement. Dans ce contexte, une **enquête de due diligence** (= examen des forces et faiblesses d'une entreprise) sur mesure peut apporter une plus-value importante. Le réviseur d'entreprises peut vous aider pendant l'intégralité du processus : de la préparation de la transaction d'achat ou de vente jusqu'au moment du transfert.

Vous souhaitez procéder au préalable à une **évaluation** de votre entreprise ? Lorsque certains éléments fiscaux, financiers et parfois psychologiques font obstacle à une reprise, une évaluation ou **fixation du prix de marché** réalisée au préalable par un réviseur d'entreprises peut être un moyen efficace pour augmenter les chances de réussite de cette reprise. Plus d'informations sur la [plateforme d'évaluation des entreprises de l'IRE](#).

Vous avez besoin de conseils concernant l'amélioration de votre **organisation administrative** ? Vous souhaitez mieux comprendre le développement de votre entreprise et savoir à quel point vos décisions futures sont justifiées ? Vous pouvez alors vous faire conseiller par un réviseur d'entreprises concernant la pertinence de votre organisation administrative, la limitation des risques, l'augmentation de l'efficacité de la gestion, la réduction des coûts ou l'amélioration de votre comptabilité en ligne.

**Besoin de conseils fiscaux ou juridiques** ? La décision d'opter pour une forme d'entreprise spécifique requiert une assistance juridique et fiscale spécialisée. Le réviseur d'entreprises vous conseille sur la forme d'entreprise qui vous convient le mieux.

Si vous débutez votre activité, une discussion avec un expert se révèle même indispensable. Avec une bonne préparation, la moitié du travail est déjà accomplie. Mais même si vous êtes un chef d'entreprise chevronné, il est judicieux de consulter un réviseur d'entreprises pour décider quelle forme d'entreprise est la plus adaptée. Ces conseils sont particulièrement judicieux en cas de développement des affaires, ou au contraire dans l'hypothèse où celles-ci se contractent. N'oubliez pas non plus les nombreuses questions fiscales liées à une activité internationale.

Pour finir, le réviseur d'entreprises peut également se révéler un excellent conseiller pour vos questions privées. Pensez par exemple aux valorisations lors des successions, donations et changements dans la situation familiale.



Vous souhaitez en savoir plus sur les avantages que peut vous offrir  
un réviseur d'entreprises ? Consultez le site

[www.ibr-ire.be](http://www.ibr-ire.be)